

Séance du 11 juillet 2023

Vu le code général des collectivités territoriales,
L'an deux mille vingt-trois, le onze juillet à vingt heures et trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

M. Marie-Jean DOUYERE, Maire,
Mme Florence DE MENECH, M. Yann LOLLIER, M. Gilles GREAUME, Mme Claudine NOUVELLE, M. Christian BRISSEZ, Mme Corinne DUMONT-OUINE, M. Marc DALIGAUX, M. Régis DELAMARE, Mme Catherine AUZERAI-MUTA et M. Patrick BOURGEOIS.

Étaient absents excusés : M. Christophe MENAGER, M. Frédéric BARON, Mme Isabelle BREHIER, Mme Clotilde MOMOT.

Étaient absents : Mme Blandine BINET, M. Éric DEZELLUS, Mme Betty SOMON, Mme Caroline PERREU

Pouvoirs : Mme Isabelle BREHIER donne pouvoir à M. Yann LOLLIER.

Mme Clotilde MOMOT donne pouvoir à M. Marie-Jean DOUYERE

Quorum : 10

Présentation du développement d'un projet de tri à la source des restes alimentaires (biodéchets) par le SDOMODE.

L'ordre du jour est le suivant :

- ❖ Approbation du rapport CLECT
- ❖ SIEGE 27 : travaux suite à la construction du restaurant scolaire
- ❖ SIEGE 27 : éclairage public chemin des Demoiselles
- ❖ Modification de la composition des commissions communales
- ❖ Modification du correspondant défense
- ❖ Système de chauffage du 54 avenue du Général de Gaulle

- ❖ Informations
 - Réflexion sur l'installation de cavurnes au cimetière de Routot
 - Compétence scolaire
 - Résidence senior

Construction et fonctionnement cantine

Néologis

Association Jean du Plessis

Révision des bureaux de votes et élections européennes

Mise à disposition d'une collaboratrice pour la Médiathèque

❖ Questions diverses

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Mme Corinne DUMONT-OUINE a été désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU RAPPORT CLECT

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle (C.C.P.A.V.R.) a adopté la fiscalité professionnelle unique depuis le 1^{er} janvier 2019 permettant, entre autres, de constituer un cadre légal d'échanges financiers entre les communes membres et l'intercommunalité en vue de transferts de compétences. Le mécanisme des attributions de compensation au sein du bloc communal permet de garantir la neutralité budgétaire.

Dans ce cadre, une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) a été instituée au sein de la C.C.P.A.V.R. afin d'évaluer les ressources et les charges transférées.

Le 15 juin 2023, la CLECT s'est réunie afin de faire le bilan des coûts réels de la compétence scolaire 2022 de l'école de ROUTOT. (Rapport de la CLECT du 15 juin 2023 annexé)

Monsieur le Maire explique que la présente délibération a alors pour objectif de délibérer le rapport de la C.L.E.C.T. afin de pouvoir définir, au prochain conseil communautaire, le montant des attributions de compensation définitives 2023 et provisoires 2024.

Le rapport CLECLT indique que :

- le coût réel 2021 s'élevait à 1 158.10 € par élève pour la commune de Routot.
- Le coût des frais de scolarité était de 500 € par élève pour la commune de Routot, en application de la règle de réciprocité.
- La répartition des coûts ULIS par l'application du tarif moyen intercommunal aux élèves accueillis à Pont-Audemer dans le cadre du dispositif ULIS.
- La répartition des coûts de fournitures RASED et psychologues scolaires est définie depuis 2021. Chaque commune participe à hauteur de 1,50 € par élève (budget 2023 de 5 000 € alloué au RASED). Pour Routot, le coût RASED s'élève à 331.50 € pour un effectif de 221 élèves sur 2021/2022.
- Le montant de l'enveloppe investissement annuelle alloué à la commune de Routot s'élève à 6 000 €, avec une enveloppe globale sur 6 ans de 36 000 €. Le solde avec exercice 2022 clos s'élève à 21 020.36 €. L'enveloppe du budget primitif 2023 s'élève à 15 020.36 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 1609 nonies du Code Général des Impôts,

Vu la délibération du conseil communautaire de la C.C.P.A.V.R. du 17/12/2018 instaurant le régime de la fiscalité professionnelle unique,

Vu la délibération du conseil municipal n° 88/2020 du 08 décembre 2020 approuvant le rapport de la C.L.E.C.T. 2020,

Vu la délibération du conseil municipal n° 55/2021 du 14 septembre 2021 approuvant le rapport de la C.L.E.C.T. 2021,

Vu la délibération du conseil municipal n° 44/2022 du 12 juillet 2022 approuvant le rapport de la C.L.E.C.T. 2022.

Considérant la nécessité d'approuver le rapport 2023 de la C.L.E.C.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, accepte le rapport de la C.L.E.C.T. 2023 joint en annexe.

SIEGE 27 : TRAVAUX SUITE A LA CONSTRUCTION DU RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications. Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à:

- ✓ en section d'investissement : **21 000.00 €**
- ✓ en section de fonctionnement : **0.00 €**

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise :

- ✓ **Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,**
- ✓ **L'inscription des sommes au Budget de l'exercice, au compte 20415 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement (FT).**

SIEGE 27 : ECLAIRAGE PUBLIC CHEMIN DES DEMOISELLES

Monsieur expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications. Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à:

- ✓ en section d'investissement: **6 667.00 €**
- ✓ en section de fonctionnement: **0.00 €**

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise :

- ✓ **Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,**
- ✓ **L'inscription des sommes au Budget de l'exercice, au compte 20415 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement (FT).**

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-22 ;

VU la délibération n°2020-17 bis relative à la détermination des commissions communales ;

CONSIDERANT la démission de Mme Cassandra MENGUY-BAUER et son remplacement par Mme Clotilde MOMOT ;

Le conseil municipal forme les commissions suivantes avec leurs membres :

« Ressources humaines » - Florence DE MENECH

Patrick BOURGEOIS	Claudine NOUVELLE
Isabelle BREHIER	Caroline PERREU
Gilles GREAUME	Betty SOMON

« Enseignement, école, cantine » - Florence DE MENECH

Blandine BINET	Corinne DUMONT-OUINE
Isabelle BREHIER	Clotilde MOMOT
Éric DEZELLUS	Caroline PERREU
Betty SOMON	

« Médiathèque » - Florence DE MENECH

Corinne DUMONT-OUINE
Clotilde MOMOT
Caroline PERREU

« Vie associative » - Yann LOLLIER

Frédéric BARON	Corinne DUMONT-OUINE
Marc DALIGAUX	Clotilde MOMOT
Caroline PERREU	

« Vie locale » - Yann LOLLIER

Catherine AUZERAIS-MUTA	Corinne DUMONT-OUINE
Marc DALIGAUX	Caroline PERREU
Régis DELAMARE	Betty SOMON

« Communication » - Yann LOLLIER

Blandine BINET	Corinne DUMONT-OUINE
Marc DALIGAUX	Clotilde MOMOT
Florence DE MENECH	Caroline PERREU

« Urbanisme » - Claudine NOUVELLE

Frédéric BARON	Régis DELAMARE
Marc DALIGAUX	Éric DEZELLUS
Christophe MENAGER	

« Marché public à procédure adaptée » - Gilles GREAUME

Frédéric BARON	Christophe MENAGER
Isabelle BREHIER	Claudine NOUVELLE
Christian BRISSEZ	Caroline PERREU

« Finances » - Claudine NOUVELLE

Catherine AUZERAIS-MUTA	Éric DEZELLUS
Patrick BOURGEOIS	Gilles GREAUME
Florence DE MENECH	Christophe MENAGER
Yann LOLLIER	

« Travaux, voiries, chemins, accessibilité » - Gilles GREAUME

Frédéric BARON

Éric DEZELLUS

Isabelle BREHIER

Claudine NOUVELLE

Christian BRISSEZ

Caroline PERREU

« Commerces, Tourisme et Foires commerciales » - Gilles GREAUME

Catherine AUZERAIS-MUTA

Régis DELAMARE

Blandine BINET

Éric DEZELLUS

Patrick BOURGEOIS

Corinne DUMONT-OUINE

Marc DALIGAUX

Christophe MENAGER

Caroline PERREU

Yann LOLLIER

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de former les commissions ci-dessus proposées par M. le Maire.

MODIFICATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

VU la délibération n°2020-21 bis relative à la désignation des délégués communaux aux associations et organismes extérieurs ;

CONSIDERANT la démission de Mme Cassandra MENGUY-BAUER et son remplacement par Mme Clotilde MOMOT ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, accepte la nomination de Mme Clotilde MOMOT en qualité de correspondant défense, en remplacement de Mme Cassandra MENGUY-BAUER.

SYSTEME DE CHAUFFAGE DU 54 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE

Monsieur le Maire rappelle que plusieurs travaux ont été entrepris dans le logement situé au 54 avenue du Général de Gaulle.

Il convient de repenser le système de chauffage actuel qui est peu performant.

Il est proposé au conseil municipal d'acquiescer et de faire poser un poêle à bois avec tubage.

Des devis sont en attente. Le coût de l'opération est estimé à environ 6 500 € TTC

M. le Maire demande l'accord au conseil municipal d'engager, au maximum, une somme de 6 500 € TTC pour des travaux d'installation d'un chauffage par poêle à bois dans le logement du 54 avenue du Général de Gaulle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres :

- **Autorise M. Le Maire à demander les devis nécessaires ;**
- **Autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet.**

INFORMATIONS

M. le Maire informe qu'un virement de crédit a été fait pour l'annulation d'un titre de 2022.

M. le Maire indique qu'une réflexion est engagée sur l'installation de cavurnes au cimetière de Routot : emplacements, tarification, etc.

M. le Maire a présenté le compte-rendu du conseil communautaire concernant la compétence scolaire.

M. le Maire indique que le projet de résidence senior se poursuit.

M. Gilles Gréaume rappelle que l'appel d'offre pour la construction de la restauration scolaire a été lancé. L'ouverture des plis se fera le 03 août 2023 à 14h00.

M. le Maire précise qu'une réunion a eu lieu le 16 juin 2023 avec Néologis afin de poursuivre le projet.

Il indique également que le projet de crèche avec l'Association Jean du Plessis est toujours en cours.

M. le Maire présente une note transmise par le bureau de la citoyenneté et des élections concernant la révision des bureaux de vote. Après échanges entre les membres du conseil municipal, il est décidé de maintenir un bureau de vote unique pour les élections européennes qui se dérouleront le 09 juin 2024. De nouvelles urnes seront achetées pour remplacer les deux urnes anciennes et abîmées.

M. le Maire informe de la mise à disposition d'une collaboratrice pour la Médiathèque. Mme Florence De Menech explique qu'il s'agit d'une enseignante titulaire de l'éducation nationale qui souhaite effectuer une reconversion professionnelle. Une convention a été signée pour un an à compter du 1^{er} septembre 2023, et cela jusqu'au 31 août 2024, pour un 35h/semaine. Le salaire reste pris en charge par l'éducation nationale.

QUESTIONS DIVERSES

Mme Florence De Menech souhaite connaître sur le fonctionnement de l'exposition itinérante sous la halle. M. le Maire explique que le contrat d'assurance a dû être revu afin de couvrir les expositions. L'inauguration a lieu le 12 juillet 2023 à 18h00 avec un pot normand offert par la commune de Routot. Mme Auzeais-Muta indique que deux visites sont programmées le 12 juillet 2023 : l'une à 17h00, l'autre après l'inauguration. L'exposition sera ouverte le matin dès 9h00 et refermée le soir à 18h00, avec des cadenas, par les collaborateurs de la mairie. L'exposition sera ensuite proposée dans d'autres communes alentours. Les renseignements sont possibles auprès du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande. Un marquage au sol en rouge dans le centre bourg de Routot permet de schématiser l'emplacement des trois anciennes halles.

M. le Maire informe que le logement de La Poste est loué. Il indique également que le logement du Presbytère va se libérer, ainsi qu'un logement au 5 rue du Docteur Collignon.

Mme Catherine Auzeais-Muta précise qu'elle a participé à une réunion sur Rouen relative à la lutte contre l'ambrosie. Elle sensibilise le conseil municipal sur les risques (type allergie) liés à cette plante invasive. Elle indique également que FREDON Normandie prévoit de faire une autre réunion à destination des agriculteurs. Les graines de Tournesol ou les graines pour oiseaux peuvent participer au développement des ambrosies.

Mme Corinne Dumont-Ouine informe qu'il y a eu une coupure de courant rue de l'Orme. Un SMS a été envoyé aux administrés indiquant qu'une indemnité de dédommagement serait versée.

M. Christian Brissez demande s'il serait possible d'installer une table de pique-nique sur le square du Prémare.

M. Régis Delamare indique que deux extincteurs et une clé sont manquants à la salle des fêtes. De nouveaux extincteurs ont été commandés. Le réfrigérateur derrière le bar est tombé en panne, le réparateur est venu le mardi 11 juillet matin pour effectuer la réparation.

Mme Claudine Nouvelle informe que le permis d'aménager pour le lotissement rue de l'Abbé Clément a été signé.

M. le Maire présente des aides du Département pour des projets : sécurité, acquisition de police, vidéoprotection, DECI, centre bourg cœur de village, mobilité, école, commune grandeur nature, etc. Les projets sont à transmettre avant le 31 octobre 2023 pour 2024. Une proposition concernant le clocher de l'Eglise pourrait être faite.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour la séance est levée à 23h30.

Les signatures

Marie-Jean DOUYERE

Florence DE MENECH

Yann LOLLIER

Claudine NOUVELLE

Gilles Gréaume

Christian BRISSEZ

Catherine AUZERAI-
MUTA

Marc DALIGAUX

Patrick BOURGEOIS

Régis DELAMARE

Corinne DUMONT-
OUINE